

VENTES  
Doluen

MINISTÈRE  
DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT  
DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

# Arrêté.

Le Ministre  
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des  
Monuments et objets ayant un intérêt historique et  
artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques  
en date du 24 Novembre 1907;

Vu la délibération de la Commission administrative  
de l'Harpie d'Evreux en date du 14 Mai 1909.

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des  
Beaux-Arts,

## Arrête :

### Article premier.

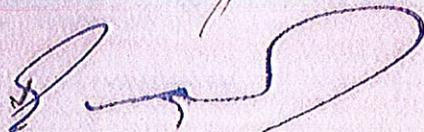
Le Dolmen de l'Hôtel-Dieu situé sur  
le territoire de la commune de Ventes  
( Eure )

est classé parmi les monuments historiques.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié à M<sup>le</sup>  
Préfet de l' Eure et au Président de la  
Commission administrative de l'Hospice d'Evreux,  
propriétaire, qui seront responsables, chacun en  
ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 2<sup>e</sup> janvier 1910

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and flourishes, positioned below the date.

Département :  
EURE

Commune :  
LES VENTES

*Dolmen*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
EVREUX  
Hôtel des impôts 11 rue Georges  
POLITZER 27021  
27021 EVREUX  
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40  
cdif.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZA  
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 04/09/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

